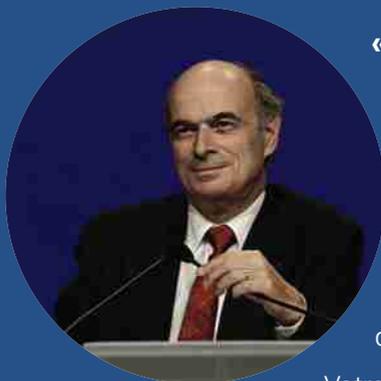


# Actionnaires

## Assemblée Générale Mixte



« **Madame, Monsieur, Cher actionnaire,**

J'ai le plaisir de vous convier à l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires d'EDF qui aura lieu le jeudi 24 mai 2007, à 16h30, au Palais des Congrès à Paris.

En 2006, les bons résultats opérationnels et financiers d'EDF s'inscrivent dans la trajectoire annoncée. L'exercice est marqué par l'accélération des investissements du Groupe, en particulier en France, dans un contexte de prix de l'énergie élevés en Europe et d'évolution modérée des tarifs en France. Ces performances permettent au Conseil d'Administration de proposer un dividende par action de 1,16 euros, en hausse de 47 %.

Votre présence à l'Assemblée, ou votre vote par correspondance sur les résolutions qui vous sont proposées, vous permet d'exprimer votre opinion et de participer aux décisions importantes pour votre société. C'est pourquoi j'attache une attention particulière à ce moment d'échange privilégié et je vous invite à y participer personnellement. Vous pouvez aussi, si vous le souhaitez, donner pouvoir au Président de l'Assemblée ou à tout autre actionnaire de votre choix.

Cette année, nous voulons que notre Assemblée générale soit également exemplaire sur le plan de la protection de l'environnement. Nous souhaitons en particulier, en cohérence avec nos engagements de développement durable, réduire les émissions de CO2 (gaz carbonique). Vous serez certainement aussi surpris que je l'ai été en apprenant que la préparation et la tenue d'une Assemblée générale comme la nôtre génère un volume significatif de CO2, de l'ordre de 60 tonnes. Aussi, pour réduire ces émissions de CO2, nous vous adressons aujourd'hui ce document de synthèse de six pages où vous trouverez l'Ordre du jour de l'Assemblée et un résumé des résolutions qui vous sont proposées, plutôt que notre « Guide de l'Assemblée Générale », volumineux (plus de 30 pages) et fort consommateur de papier et de transports. Le Guide de l'Assemblée Générale et l'ensemble de la documentation sont bien entendu disponibles sur notre site internet [www.actionnaires.edf.com](http://www.actionnaires.edf.com) ou sur simple demande en utilisant le coupon joint dans le document de synthèse.

Vous remerciant par avance de participer ainsi à notre effort de réduction des émissions de CO2, je vous donne **rendez-vous le 24 mai** prochain. »

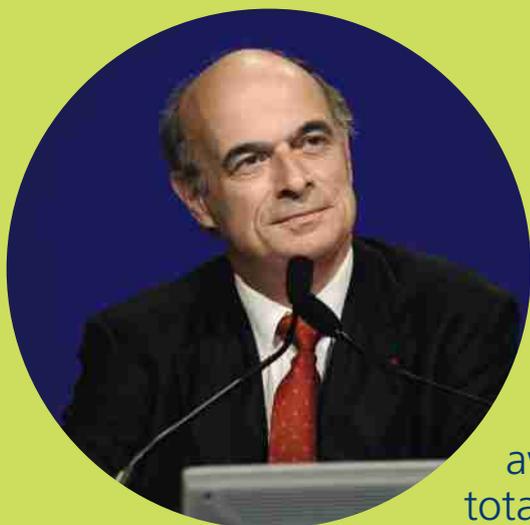
**Pierre Gadonneix**

Président-Directeur Général d'EDF



# Venez participer à l'Assemblée Générale Mixte du 24 mai 2007

C'est un moment privilégié pour :



**la stratégie** du Groupe et les perspectives avec en particulier cette année l'ouverture totale du marché aux particuliers le 1<sup>er</sup> juillet 2007



**la présentation**  
des résultats 2006



**dialoguer** directement avec le Président d'EDF et les Directeurs Généraux Délégués



**voter**  
les résolutions

*Avertissement : cette présentation a pour seul objectif d'apporter une aide aux actionnaires dans la compréhension des résolutions soumises à leur vote, en synthétisant les textes des résolutions soumises à l'Assemblée. Elle ne remplace en aucun cas les projets de résolutions et ne peut être opposable au texte desdits projets de résolutions.*

### A TITRE ORDINAIRE

- Rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes ;
- Approbation des comptes annuels et consolidés ; affectation du résultat de l'exercice ; conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce ; jetons de présence ;
- Autorisation à conférer au Conseil d'administration pour opérer sur les actions de la Société.

### A TITRE EXTRAORDINAIRE

- Délégation de compétence au Conseil d'administration pour augmenter le capital social (avec ou sans droit préférentiel de souscription) ;
- Autorisation du Conseil d'administration pour augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription ;
- Délégation de pouvoirs au Conseil d'administration pour augmenter le capital social dans les cas suivants : par incorporation de réserves, ... ; en rémunération d'une offre publique d'échange ; en vue de rémunérer des apports en nature ; au profit des adhérents à un plan d'épargne ;
- Délégation au Conseil d'administration pour attribuer gratuitement des actions ordinaires de la Société ;
- Autorisation au Conseil d'administration de réduire le capital social ;
- Modifications statutaires.

## À titre ordinaire

### Résolutions N° 1 et n° 2

*(Approbation des comptes annuels et des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2006)*

Ces deux résolutions soumettent à l'approbation des actionnaires les comptes sociaux de EDF S.A. et les comptes consolidés du groupe EDF, tels qu'ils ont été arrêtés par le Conseil d'administration dans sa séance du 20 février 2006.

### Résolution N° 3

*(Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2006 et mise en distribution)*

Il est proposé à l'Assemblée de décider de verser aux actionnaires, à titre de dividende, la somme de 2.113.718.464,40 euros, soit 1,16 euros par action, et d'affecter le solde du bénéfice distribuable au report à nouveau.

### Résolutions N° 4 et n° 5

*Conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce*

Il est proposé à l'Assemblée Générale, après avoir pris acte du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de Commerce, d'approuver :

- d'une part le protocole d'accord conclu entre l'Etat, BNP Paribas Securities Services et la Société relatif à l'offre de vente d'actions EDF par la République française réservée aux personnels et anciens personnels des sociétés du Groupe EDF,
- et d'autre part les contrats relatifs à la cession des actifs égyptiens conclus par EDF International et la Société.

### Résolution N° 6

*(Jetons de présence alloués au Conseil d'administration)*

Cette résolution propose de fixer le montant global des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'administration à 174.000 euros pour l'exercice 2007.

### Résolution N° 7

*(Autorisation au Conseil d'administration pour opérer sur les actions de la Société)*

Il est proposé aux actionnaires, dans cette septième résolution, de remplacer la précédente délégation et d'autoriser ainsi le Conseil à mettre en place un programme de rachat d'actions propres de la Société, sur une période de dix-huit mois, dans la limite de 10% du capital, conformément au maximum fixé par la loi. Le prix d'achat maximum est fixé à 90 euros par action, avec un maximum d'achats cumulés pendant la période de 10% du capital et un maximum de détention à tout moment de 10% du capital, ramené à 5% en cas d'opération de fusion, de scission ou d'apport. Le montant maximal des fonds destinés à ces opérations est de deux milliards d'euros sur la période.

## À titre extraordinaire

### Résolutions N° 8 et n° 9

*(Délégation de compétence au Conseil d'administration pour augmenter le capital social avec ou sans maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires)*

Il est proposé à l'Assemblée Générale de déléguer au Conseil d'administration pour une durée de 26 mois tous pouvoirs afin d'augmenter le capital social, (avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires pour la 8e résolution, et avec suppression du droit préférentiel de souscription pour la 9e résolution) par émission d'actions de la Société ou de valeurs mobilières donnant accès au capital ainsi que de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance de la Société. Le montant nominal total des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente délégation ne pourra pas excéder EUR 45.000.000, ce qui représente l'émission de 90.000.000 actions d'une valeur nominale de EUR 0.50.

Le montant nominal des valeurs mobilières représentatives de créances pouvant être émises ne pourra pas dépasser EUR 4.500.000.000.

### Résolution N° 10

*(Autorisation au Conseil d'administration pour augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription)*

Cette délégation, d'une durée de 26 mois, permettrait au Conseil d'administration d'augmenter le nombre de titres à émettre pour chacune des émissions décidées en vertu des résolutions n° 8 et 9 ci-dessus, au même prix que celui retenu pour l'émission initiale, dans les 30 jours de la clôture de la souscription et dans la limite de 15 % de l'émission initiale.

### Résolution N° 11

*(Délégation de compétence au Conseil d'administration pour augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfiques, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise)*

Il est proposé à l'Assemblée Générale de déléguer au Conseil d'administration, pour une durée de 26 mois, la faculté d'augmenter le capital social par incorporation au capital de réserves, bénéfiques, primes ou autres, suivie de la création et de l'attribution gratuite d'actions ou d'élévation de la valeur nominale des actions existantes, ou par la combinaison de ces deux modalités.

Le montant nominal total des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente délégation ne pourra pas excéder EUR 1.000.000.000, ce qui représente l'émission de 2.000.000.000 actions d'une valeur nominale de EUR 0.50.

### Résolution N° 12

*(Délégation de compétence au Conseil d'administration pour augmenter le capital social en rémunération d'une offre publique d'échange initiée par la Société)*

Il est proposé à l'Assemblée Générale de donner tous pouvoirs au Conseil d'administration, pour une durée de 26 mois, à l'effet de procéder à l'émission d'actions de la Société ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, en rémunération des titres apportés à une offre publique d'échange initiée par la Société sur les titres d'une autre société.

Le montant nominal total des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente délégation ne pourra pas excéder EUR 45.000.000, ce qui représente l'émission de 90.000.000 actions d'une valeur nominale de EUR 0.50.

### Résolution N° 13

*(Délégation de pouvoirs au Conseil d'administration pour augmenter le capital social en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société)*

Cette délégation permettrait au Conseil d'administration, pour une durée de 26 mois, d'augmenter le capital, dans la limite de 10 % du capital social, par l'émission de titres de la Société ou de valeurs mobilières donnant accès au capital en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital.

### Résolution N° 14

*(Délégation de pouvoirs au Conseil d'administration pour augmenter le capital social au profit des adhérents à un plan d'épargne)*

Il est proposé à l'Assemblée Générale d'autoriser le conseil d'administration, pour une durée de 26 mois, à augmenter le capital au profit des adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise de la Société et des entreprises françaises ou étrangères qui lui sont liées.

Le montant nominal total des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente délégation ne pourra pas excéder EUR 10.000.000 ce qui représente l'émission de 20.000.000 actions d'une valeur nominale de EUR 0.50.

### Résolution N° 15

*(Délégation au Conseil d'administration d'attribuer gratuitement des actions ordinaires de la Société)*

Cette délégation donnerait au Conseil d'administration, pour une durée de 12 mois, la faculté de procéder à l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre de la Société, au profit des employés ou mandataires sociaux de la Société et des sociétés qui lui sont liées, dans la limite de 0.2 % du capital social.

### Résolution N° 16

*(Autorisation au Conseil d'administration de réduire le capital social dans le cadre de l'autorisation de rachat de ses propres actions)*

L'Assemblée Générale délègue tous pouvoirs au Conseil d'administration, pour une durée de 18 mois, à l'effet de réduire le capital social par annulation, en une ou plusieurs fois, de tout ou partie des actions détenues par la Société dans le cadre d'un programme de rachat de ses actions, dans la limite de 10 % du capital par périodes de 24 mois.

### Résolution N° 17

*(Modification de l'article 21 des statuts de la Société en vue de sa mise en harmonie avec les dispositions du décret n°2006-1566 du 11 décembre 2006)*

Il est demandé à l'Assemblée Générale de modifier l'article 21 des statuts de la Société - Assemblées Générales, en vue de sa mise en harmonie avec les dispositions du décret n° 2006-1566 du 11 décembre 2006.

### Résolution N° 18

*(Pouvoirs pour formalités).*

## DEMANDE D'ENVOI DE DOCUMENTS

Ces documents sont disponibles sur le site [actionnaires.edf.com](http://actionnaires.edf.com)

Si vous souhaitez néanmoins les recevoir par courrier, vous pouvez retourner ce document complété et signé directement à :

**EDF – Service Relations Actionnaires – 22-30, avenue de Wagram – 75008 Paris**

### Assemblée Générale du 24 mai 2007

Je soussigné(e) M.  Mme

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Demande l'envoi des documents et renseignements suivants concernant l'Assemblée Générale Mixte (cocher la ou les cases des documents demandés) :

- Guide de l'Assemblée Générale 2007
- Les états financiers du groupe EDF
- Les rapports du Conseil d'administration et du Président du Conseil d'administration
- Les autres documents et renseignements visés par l'article 135 du décret du 23 mars 1967

Fait à ....., le ..... 2007.  
Signature

## Pourquoi réduire les émissions de CO<sub>2</sub> et comment EDF y participe ?

Le réchauffement climatique est l'un des enjeux environnementaux majeurs, à l'échelle de notre Planète. Il est en grande partie dû aux gaz à effet de serre émis par les activités humaines, qui en se concentrant dans les hautes couches de l'atmosphère, empêchent une partie du rayonnement solaire de repartir vers l'espace. Pour limiter les conséquences climatiques, il faut maîtriser nos émissions de gaz à effet de serre et principalement de CO<sub>2</sub> (gaz carbonique).

En Europe, EDF produit le kWh le moins émetteur de CO<sub>2</sub> des 7 grands électriciens, grâce notamment à ses centrales nucléaires et hydrauliques. Toutefois, même si c'est dans une proportion plus faible que ses concurrents, EDF reste un émetteur de CO<sub>2</sub> et a lancé des actions en vue de prendre toute sa part dans la lutte contre le réchauffement climatique :

- conserver, tout en suivant l'évolution de la consommation, un parc de production peu émetteur de CO<sub>2</sub>, notamment en développant les énergies renouvelables et le nucléaire là où c'est possible,
- accentuer ses actions de Recherche et Développement sur les technologies peu ou pas émettrices de gaz à effet de serre,
- promouvoir la Maîtrise de la Demande d'Energie auprès de ses clients, de son personnel et sur ses propres installations,
- contribuer à la sensibilisation et à la formation sur ces enjeux, par exemple au travers de partenariat comme avec la Fondation Nicolas HULOT

Les efforts de réduction des émissions de CO<sub>2</sub> passent aussi par de petits gestes quotidiens, qui concernent chacun de nous, et toutes nos activités. C'est ainsi que l'organisation d'une Assemblée Générale d'actionnaires peut aussi s'accompagner d'un effort de limitation du CO<sub>2</sub> émis, effort partagé avec vous les actionnaires.

# Comment participer à l'Assemblée Générale Mixte ?

L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires d'EDF se tiendra le jeudi 24 mai 2007 à 16 h 30 au Palais des Congrès de Paris, 2 place de la Porte Maillot 75017 Paris.

## POUR ASSISTER PERSONNELLEMENT À L'ASSEMBLÉE :

### ACTIONNAIRES AU NOMINATIF PUR OU ADMINISTRÉ

Cochez la case A du formulaire joint, datez et signez en bas du formulaire et retournez le formulaire à BNP Paribas Securities Services\* à l'aide de l'enveloppe T fournie (BNP Paribas Securities Services\* doit le recevoir au plus tard le 21 mai 2007). BNP Paribas Securities Services\* vous adressera par courrier votre carte d'admission, à présenter le jour de l'Assemblée Générale, avec une pièce d'identité.

### ACTIONNAIRES AU PORTEUR

Contactez votre intermédiaire financier le plus rapidement possible pour obtenir une carte d'admission. Celui-ci transmettra votre demande accompagnée d'une attestation de participation à BNP Paribas Securities Services\*. Si cette demande est parvenue avant le 21 mai 2007, vous recevrez cette carte par courrier. Le jour de l'Assemblée Générale, présentez-vous muni de cette carte et d'une pièce d'identité. Si votre demande de carte est parvenue à BNP Paribas Securities Services\* après le 21 mai 2007, elle sera tenue à votre disposition au guichet des « actionnaires sans documents », le jour de l'Assemblée.

## POUR VOTER PAR CORRESPONDANCE OU PAR PROCURATION :

La date limite de retour des votes chez BNP Paribas Securities Services\* est fixée au 21 mai 2007.

### ACTIONNAIRES AU NOMINATIF PUR OU ADMINISTRÉ

Cochez la case B du formulaire joint, complétez, signez et retournez le formulaire à BNP Paribas Securities Services\*, à l'aide de l'enveloppe T fournie.

### ACTIONNAIRES AU PORTEUR

Contactez votre intermédiaire financier le plus rapidement possible pour obtenir un formulaire de vote. Votre intermédiaire financier transmettra votre demande à BNP Paribas Securities Services\*, qui vous adressera en retour par courrier ce formulaire. Une fois le formulaire de vote dûment complété, signé, et remis à votre intermédiaire financier, celui-ci le transmettra, accompagné d'une attestation de participation à BNP Paribas Securities Services\*.

## POUR VOTER PAR INTERNET :

Cette année, EDF offre à ses actionnaires la possibilité de voter par Internet avant l'Assemblée Générale Mixte. Vous pouvez voter par Internet jusqu'au 23 mai à 15h00 sur le site dédié à l'Assemblée : <http://gisproxo.bnpparibas.com>

### ACTIONNAIRES AU NOMINATIF PUR

Vous devez utiliser vos n° d'identifiant et mot de passe GISNOMI pour vous connecter.

### ACTIONNAIRES AU PORTEUR

Vous devez demander à votre intermédiaire financier une attestation de participation en lui indiquant votre adresse électronique. Votre intermédiaire financier transmettra cette attestation à BNP Paribas Securities Services\*, qui vous enverra à votre adresse électronique, un identifiant vous permettant de vous connecter au site de vote.

### ACTIONNAIRES AU NOMINATIF ADMINISTRÉ

Si vous êtes actionnaire au nominatif administré, votre identifiant permettant d'accéder au site Internet sécurisé figure sur votre formulaire de vote. En renseignant ce numéro sur la page de connexion au site, il vous sera ensuite demandé votre code postal. Cette opération déclenchera l'envoi d'un courrier sécurisé vous précisant votre mot de passe.

\* BNP Paribas Securities Services, GCT Service aux Emetteurs, Assemblées Immeuble Tolbiac 75450 Paris Cedex 09

## POUR VOUS INFORMER :

- par Internet, sur le site dédié aux actionnaires d'EDF : [www.actionnaires.edf.com](http://www.actionnaires.edf.com)

- par courrier : EDF - Service Relations Actionnaires  
22-30 avenue de Wagram 75008 Paris

- par téléphone au 0800 00 0800 - Appel gratuit depuis un poste fixe de 9h00 à 18h00, du lundi au vendredi

Pour tous renseignements sur le Groupe EDF, vous pouvez également consulter le site Internet : [www.edf.com](http://www.edf.com)

